

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS270

présenté par

M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Taite, M. Forissier, M. Viry, M. Bony, M. Ray, Mme Valentin,
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Boucard et
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« définir »,

insérer les mots :

« en lien étroit avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la conférence nationale de l'autonomie ne ferait qu'ajouter une couche au mille-feuille. Il est donc demandé à travers cet amendement de repli que la nouvelle instance pilote la politique de l'autonomie en lien étroit avec la CNSA.